



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse

Dossier de presse

Deux tableaux de l'école padouane et de l'école florentine du XV^e siècle aux ayants droit d'**Ernst et Agathe Saulmann** et une sculpture de l'entourage de Gil de Siloé (XV^e siècle) aux ayants droit de **Harry Fuld junior**

**RESTITUTION
DE TROIS BIENS SPOLIÉS**
18 AVRIL 2023

Sommaire



05 Les biens restitués – les familles spoliées

05 Deux tableaux du XV^e siècle ; Ernst et Agathe Saulmann

13 Sculpture de l'entourage de Gil de Siloé (XV^e siècle), *Vierge de Pitié* ; Harry Fuld junior

17 Historique rapide des spoliations en France

18 Engagements de l'État en matière de réparation des spoliations antisémites

18 De la Libération au début des années 1950
– Un immense travail de recherche et de restitution

19 Du début des années 1950 aux années 1990
– Une question disparue de l'ordre du jour

20 Depuis les années 1990 : un nouvel engagement

20 Recherche « proactive »

21 Affirmation d'une politique publique de réparation ; un nouvel élan

22 De nouvelles recherches dans les collections publiques

23 Restitution des œuvres appartenant aux collections publiques

25 Les œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR)

26 Œuvres de la « récupération artistique » restituées depuis 1950

34 Un site pour améliorer la connaissance et faciliter la recherche

35 Podcasts « À la trace »



Les biens restitués – les familles spoliées

DEUX TABLEAUX DU XV^E SIÈCLE ; ERNST ET AGATHE SAULMANN

Tableaux confiés à la garde du musée du Louvre et déposés au musée des Beaux-Arts d'Angers (MNR 246) et musée de Picardie d'Amiens (MNR 253), restitués aux ayants droit d'Ernst et Agathe Saulmann.



École florentine du XV^e siècle,
*Scène de bataille : Siège de
Carthage par Scipion Émilien*,
tempera sur bois, panneau de
cassone, 54 x 143 cm, inventorié
MNR 246. © Musée d'Angers



École padouane du XV^e siècle, *Vierge à l'Enfant*,
huile sur bois, 48 x 30 cm, inventorié MNR 253.
© photo Irwin Leullier - Musée de Picardie



LES ŒUVRES

École florentine du XV^e siècle, *Scène de bataille : Siège de Carthage par Scipion Émilien (MNR 246)*

Par ses dimensions rectangulaires très singulières, ce tableau a été identifié à un panneau ornant un grand coffre, un cassone italien. Dans l'Italie de la Renaissance, et notamment à Florence, il était de coutume d'offrir de grands coffres décorés de peintures à l'occasion des mariages. Des représentations de batailles célèbres de l'Antiquité étaient volontiers choisies comme exemple de courage et d'adresse militaire. La scène du MNR 246 représente le siège de la ville de Carthage, dont le nom figure sur une tour de l'enceinte, par les troupes romaines de Scipion Émilien.

La peinture présente un style florentin des années 1460-1470, que l'on a rapproché de l'atelier d'Apollonio di Giovanni ou de Bernardo Rosselli.

École padouane du XV^e siècle, *Vierge à l'Enfant (MNR 253)*

L'écllosion de nouvelles formes de prière à la Renaissance explique le développement de petits tableaux de dévotion privée consacrés au thème de la Vierge Marie avec l'Enfant Jésus. L'image évoque les débuts de la vie fragile du jeune Christ et l'amour de sa mère. L'iconographie du MNR 253 présente la scène de l'allaitement, particulièrement appréciée des dévots.

La morphologie des personnages a été rapprochée du style de Defendente Ferrari, l'un des principaux peintres du Piémont à la fin du XV^e siècle, mais aussi d'artistes de la ville de Padoue, d'où son attribution actuelle à un peintre du Nord de l'Italie actif à la fin du XV^e siècle. Au naturalisme idéalisé des deux figures, caractéristique de la Renaissance, se conjugue un goût plus traditionnel avec le fond d'or d'esprit encore gothique.

ERNST ET AGATHE SAULMANN

Ida Agathe Breslauer, née à Berlin en 1898, est la fille aînée de l'architecte Alfred Breslauer. Elle est la sœur de la photographe Marianne Breslauer. À l'âge de dix-sept ans, elle épouse à Berlin-Dahlem Hendrik Jan de Marez Oyens, philologue originaire d'Amsterdam. Leur fille Alma Carolina Frederica, dite Nina, naît à La Haye en 1916. Les époux se séparent et Agathe Breslauer commence à travailler à Berlin. En 1926, elle épouse l'industriel textile Ernst Saulmann, né en 1881, et déménage avec lui dans le Bade-Wurtemberg.



Agathe Saulmann, in : Der Stern, Heft 1930, 1950

Ernst Saulmann était l'associé gérant de l'usine de tissage mécanique de coton d'Eningen, que son père, Franz Saulmann, avait fondée en 1895 avec Richard Einstein et Otto Massenbach, qui a fait vivre une grande partie des familles ouvrières de la commune d'Eningen unter Achalm jusque dans les années 1930. En 1927, Agathe et Ernst Saulmann ont acheté à Louis Laiblin le domaine « Erlenhof » à la périphérie de Pfullingen, qui avait servi auparavant de colonie d'artistes et avait été conçu et construit par l'architecte Theodor Fischer en 1904. Ils l'ont progressivement aménagé avec des sculptures du gothique tardif, des peintures de la Renaissance, des meubles du XVIII^e siècle, des majoliques et d'autres pièces artisanales.



Agathe Saulmann in front of her airplane
© Privat-Archiv, Foto: A. Burgemeister

Agathe Saulmann fut l'une des rares femmes pilotes de son temps. Elle obtint sa licence de pilote de sport en 1931 ; elle possédait un avion léger Klemm et elle avait fait construire son propre terrain d'aviation.

Au début des années 1930, l'entreprise d'Ernst Saulmann connaît des difficultés à la suite de la récession causée par la crise de 1929.

LES CIRCONSTANCES DE LA SPOLIATION

Ernst et Agathe Saulmann possédaient une importante collection d'antiques, de sculptures, de peintures de Maîtres anciens, de majoliques, de tapisseries, de peintures du XIX^e siècle, de meubles et d'objets d'art. Cette collection était répartie entre leur villa *l'Erlenhof*, près de Pfullingen (Bade-Wurtemberg) et leur villa de Florence, acquise en 1921 par Ernst Saulmann.

Lorsqu'en décembre 1935 le couple décide de fuir les persécutions antisémites en Allemagne, il choisit Florence comme lieu d'exil. Ernst Saulmann est contraint de vendre la villa d'Eningen en 1936 et de nommer son ancien collaborateur gérant de son entreprise *Mechanische Baumwollweberei*.

La même année, leur collection d'art, confisquée par les autorités allemandes, est vendue lors de cinq ventes aux enchères par la maison de ventes aux enchères Weinmüller à Munich, en association avec le marchand d'art Julius Böhler. Le couple Saulmann est entièrement spolié de sa collection ; il ne perçoit rien du produit de la vente.

Par crainte des persécutions antisémites italiennes, Ernst et Agathe Saulmann vendent leur villa en septembre 1938 et quittent Florence pour Nice.

Ernst Saulmann, comme nombre d'Allemands résidant sur le sol français, est interné en tant que « sujet ennemi » par le gouvernement français après le déclenchement de la guerre en septembre 1939. Libéré en décembre 1939, il est à nouveau interné à partir de juin 1940 au camp des Milles près d'Aix-en-Provence. Après sa libération, il doit se présenter chaque semaine à la police afin de faire prolonger sa carte de séjour.

Le couple a probablement réussi à traverser la guerre en restant à Nice, en changeant d'adresse à plusieurs reprises.

Après la guerre, les Saulmann s'installent à Paris où Ernst meurt en 1946.

Après la mort de son mari, Agathe Saulmann poursuit les efforts engagés pour l'obtention de la nationalité française. En 1947, elle vend plusieurs centaines de livres issus de leur bibliothèque à la Bibliothèque d'art et d'archéologie Jacques Doucet, aujourd'hui bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art. Après avoir obtenu la nationalité française en 1948, Agathe Saulmann entame une bataille juridique en Allemagne et obtient la restitution de l'usine de Pfullingen et du domaine « Erlenhof ». Elle a pour projet de transformer son ancienne maison en orphelinat pour des enfants réfugiés du monde entier avec le soutien de l'ONU. Elle doit cependant faire face à un recours introduit contre le jugement et la restitution de ses biens.

Agathe Saulmann meurt en 1951 à Baden-Baden.

LA PROVENANCE, LE PARCOURS DES ŒUVRES

La Vierge à l'Enfant (MNR 253), comme le panneau de cassone représentant une *Scène de bataille : Siège de Carthage par Scipion Emilien* (MNR 246), faisaient partie de la collection viennoise Tucher, vendue par la maison de ventes aux enchères Cassirer et Helbing à Berlin le 8 décembre 1925. Le lot 63 (panneau de cassone) et le lot 64 (*Vierge à l'Enfant*) avaient été achetés par Ernest Saulmann (1881-1946).

Les deux œuvres n'ont pas été vendues lors des ventes spoliatrices de Weinmüller à Munich en 1936.

La chercheuse Katharina Hüls-Valenti a retrouvé, dans les archives historiques du bureau d'exportation de Florence, une licence d'exportation de Florence vers Nice, datant d'octobre 1938, accordée à la demande d'Agathe Saulmann, pour divers meubles, objets et œuvres d'art. La documentation comprend des photos et différentes listes, décrivant les objets en détail et précisant s'ils avaient été importés d'Allemagne ou achetés en Italie. Un « Cassone dipinto » pourrait correspondre au MNR 246 et un « Dipinto su tavola, "Madonna con bambino" » pourrait être le MNR 253, mais sans descriptions plus détaillées, il n'est pas possible d'en être certain.

Les photographies de ces deux œuvres ont été découvertes dans la photothèque de l'Institut allemand d'histoire de l'art de Florence (Kunsthistorisches Institut in Florenz - KHI). Les Saulmann étaient très proches de cette institution, membres de l'association pour la promotion du KHI et mécènes de l'Institut. Ces photographies auraient été données par Ernst Saulmann au KHI entre 1928 et 1939.

On retrouve la trace du panneau (MNR 246) en 1941 chez le marchand d'art Paul Tulino à Paris.

Les deux œuvres se retrouvent ensuite en 1941-1942 en possession du marchand d'art allemand Walter Bornheim, très actif à Paris pendant l'Occupation, notamment pour le compte de Hermann Goering. Bornheim fait l'acquisition du panneau de cassone en 1941 auprès du marchand Paul Tulino, puis le vend à Friedrich Flick, qui l'offre à Hermann Goering en cadeau de Noël le 24 décembre 1941. Bornheim vend par ailleurs *La Vierge à l'Enfant* à Oscar Henschel, qui l'offre lui aussi, en janvier 1942, à Hermann Goering. Le parcours des œuvres avant 1941-1942 et la façon dont les

marchands parisiens les ont obtenues pendant l'Occupation demeurent incertains. Mais il est établi qu'aucun autre éventuel propriétaire entre Ernst Saulmann et ces marchands ne peut prétendre être le légitime propriétaire de ces œuvres, dans la mesure où la dépossession des Saulmann découle des mesures antijuives allemandes.

Les deux œuvres se retrouvent ensuite au dépôt de Berchtesgaden. Le 29 juillet 1945, le panneau de cassone arrive au Central Collecting point de Munich, suivi le 6 août 1945 par *La Vierge à l'Enfant*.

Les deux œuvres sont envoyées en France en octobre 1946 (panneau de cassone) et en septembre 1947 (*Vierge à l'Enfant*).

Les autorités américaines semblent avoir fait le lien entre le panneau de cassone et Ernst Saulmann, comme retranscrit dans une fiche des archives américaines de 1946 : « City : Florence Italy/Monument : Priv. Coll. Saulmann (1928)/Holdings: 15th century Florence cassone (Tournament Master) ». Mais les changements d'attribution n'avaient pas permis de relier cette fiche au MNR.

Les deux œuvres sont sélectionnées parmi les 15 000 dernières œuvres revenues d'Allemagne et non restituées et deviennent des œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR). En 1952, le panneau de cassone (MNR 246) est déposé au musée des Beaux-Arts d'Alger et *La Vierge à l'Enfant* (MNR 253) au musée de Picardie à Amiens. Le MNR 246 revient au musée du Louvre en 1961 puis est déposé en 1969 à Angers au musée des Beaux-Arts (échange Campana).

À la suite de la demande de restitution introduite par les ayants droit d'Ernst et Agathe Saulmann et les recherches effectuées par le ministère de la Culture (Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945), la Première ministre a décidé le 15 décembre 2022 la restitution des deux œuvres aux ayants droit d'Ernst et Agathe Saulmann.

Pour plus d'informations sur certains protagonistes, se reporter aux notices du Répertoire des acteurs du marché de l'art sous l'Occupation (RAMA), sur le site de l'Institut national d'histoire de l'art

<https://agorha.inha.fr/database/76>

<https://agorha.inha.fr/detail/853>

<https://agorha.inha.fr/detail/161>



SCULPTURE DE L'ENTOURAGE DE GIL DE SILOÉ (XV^E SIÈCLE), *VIERGE DE PITIÉ*; HARRY FULD JUNIOR

Sculpture confiée à la garde du musée du Louvre, sous le numéro d'inventaire RFR 41, restituée aux ayants droit de Harry Fuld junior.



Sculpture de l'entourage de Gil de Siloé (XV^e siècle), *Vierge de Pitié*, bois, hauteur : 57 cm, largeur : 78 cm, profondeur : 29 cm, inventoriée RFR 41. © Musée du Louvre-Thierry Ollivier

LA SCULPTURE ET L'ARTISTE

La sculpture a été rapprochée de la manière de Gil de Siloé, en raison de la concordance des types physiques, de l'arrangement des drapés et du traitement de la polychromie, en particulier avec le grand retable de la chartreuse de Miraflores, près de Burgos, exécuté de 1496 à 1499. Il est probable que le groupe soit un élément d'un de ces grands retables qui sont caractéristiques de l'art espagnol de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance.

Gil de Siloé est l'un des sculpteurs les plus importants à la fin du XV^e siècle. Comme beaucoup de sculpteurs actifs en Espagne à cette époque, il semble originaire des Pays-Bas, car il est aussi désigné comme Gil d'Anvers. Il est actif en Castille dans les années 1480-1500, et documenté à Burgos de 1486 à 1499, où il travaille pour les rois catholiques.

HARRY FULD JUNIOR



Harry Fuld senior, in : Harry Fuld,
Eine Lebensskizze von Dr. Leo Parth

La sculpture était la propriété de Harry Fuld senior (1879-1932) avant-guerre. Harry Fuld senior était un entrepreneur prospère de Francfort-sur-le-Main, fondateur du groupe Fuld. L'activité principale de l'entreprise était la location de téléphones.

Harry Fuld senior était le fils d'un marchand d'art ; il était lui-même passionné d'art et collectionneur. Sa collection se composait d'objets orientaux, de sculptures médiévales ainsi que d'œuvres de Matisse, Kokoschka, Derain, Chagall ou van Dongen. Harry Fuld senior décède en 1932 ; son fils, Harry Fuld junior (1911-1963), hérite de sa vaste collection d'art.

LES CIRCONSTANCES DE LA SPOLIATION

Peu de temps après la prise de pouvoir par les nazis, le groupe Fuld est « aryanisé ». Le nom de l'entreprise est modifié : « H. Fuld & Co. Telefon- und Telegraphenwerke AG, Francfort-sur-le-Main » devient « Telefonbau und Normalzeit Lehner & Co ». L'« aryanisation » est terminée en 1936. Harry Fuld junior (1911-1963) perd ainsi ses parts dans l'entreprise familiale.

Les persécutions antisémites poussent Harry Fuld junior à émigrer. Pour y parvenir, il doit, comme tous les Juifs souhaitant quitter l'Allemagne, déclarer ses biens. Parallèlement, divers impôts discriminatoires sont prélevés.

Harry Fuld junior tente de sauver sa collection, mais ne parvient pas à emporter ses œuvres d'art lors de son émigration en Angleterre en 1937. En 1939, il fait mettre en caisse sa collection, 27 caisses déposées à la société de transport Gustav Knauer à Berlin pour qu'elles soient envoyées à Londres. Mais les œuvres d'art sont confisquées en 1941 et confiées à la maison de vente Hans W. Lange à Berlin, qui les vend aux enchères du 27 au 29 janvier 1943.

LA PROVENANCE, LE PARCOURS DE L'ŒUVRE

Avant 2021, les chercheurs n'avaient pu retracer la provenance de l'œuvre avant la guerre. Ils ne pouvaient remonter qu'à son achat par Maria Almas-Dietrich, à Berlin pendant la guerre, à une date inconnue. Le propriétaire précédent n'était pas identifié.

Une confusion entre plusieurs caisses

En 1943, Maria Almas-Dietrich fait transporter chez Alois Lang à Oberammergau (Bavière) deux caisses d'œuvres lui appartenant – dont la Pietà – ainsi que deux caisses du marchand Gustav Rochlitz, qui lui avaient été confiées par le transporteur Otto Kastner. En 1944, Gustav Rochlitz fait reprendre ses caisses, mais celles de

Maria Almas-Dietrich sont enlevées en même temps, par erreur. À la fin de la guerre, les caisses de cette dernière seront considérées comme appartenant à Rochlitz et mises sous séquestre par les Alliés. La sculpture est retrouvée à Meersbug (Bade-Wurtemberg) en 1945 et transportée au Central Collecting Point (CCP) de Baden-Baden en 1946.

Rapatriée à tort vers la France

La sculpture est rapatriée vers la France en juin 1947. Ce rapatriement est une erreur puisque l'œuvre ne venait pas de France. Les autorités alliées ont sans doute pensé que la sculpture appartenait à Gustav Rochlitz et qu'elle venait de France où le marchand était installé - à Paris - depuis 1936.

Cette erreur dans la provenance de l'œuvre a créé des difficultés après-guerre. En 1950-1951, Mimi Tho Rahde, la fille de Maria Almas-Dietrich, revendique l'œuvre comme ayant été récupérée à tort par la France. Selon elle, la sculpture n'a pas été spoliée mais achetée régulièrement par sa mère lors d'une vente chez Hans W. Lange à Berlin, dont elle ne précise pas la date. Elle fournit à l'appui de cette démarche une attestation de Gustav Rochlitz du 12 avril 1950, précisant que deux caisses de Maria Almas-Dietrich avaient été confisquées à Füssen avec les caisses lui appartenant. D'autre part, Alois Lang atteste le 15 novembre 1949 que les deux caisses lui ont été confiées par Maria Almas-Dietrich avec celles de Gustav Rochlitz.

La restitution est refusée à Mimi Tho Rahde car elle n'apporte pas de preuve de propriété et qu'elle ne peut pas prouver l'origine allemande de l'œuvre avant-guerre. La transaction ayant eu lieu pendant la guerre et Hans W. Lange étant connu pour avoir acquis de nombreuses œuvres d'art en France durant l'Occupation, la provenance de la Pietà restait trop incertaine.

La Pietà est sélectionnée parmi les 15 000 dernières œuvres revenues d'Allemagne et non restituées et devient une œuvre « Musées nationaux récupération », inventoriée RFR 41, attribuée au musée du Louvre, département des Sculptures, en 1951. Elle est déposée de 1953 à 1994 au musée des Augustins de Toulouse ; elle est exposée au Louvre depuis 1994.

REPRISE DES RECHERCHES EN 2021

Si la vente de la sculpture chez Hans W. Lange, à Berlin était connue, les chercheurs n'avaient pas pu identifier la date de la vente et encore moins le nom du vendeur.

La parution, en 2021, de la thèse de Nadine Bauer, *Kunstlieferantin des „Dritten Reichs* (Fournisseur d'art du Troisième Reich), consacrée à Maria Almas-Dietrich, a permis de comprendre qu'il s'agissait en réalité de la vente des biens de Harry Fuld junior, confisqués en 1941.

La vente, qui se présentait comme une vente collective, était intitulée « Tableaux de maîtres anciens et modernes - Sculpture médiévale - Arts décoratifs ». Les objets Fuld étaient recensés sous le numéro « 117 Berlin ». La sculpture est mise en vente au lot 321 pour une estimation de 6 000 RM, sans illustration mais décrite ainsi : « 321 Vesperbild. Sur un fond rocheux, la Vierge est assise, tenant sur ses genoux le corps de son fils, tourné vers la contemplation. À gauche du groupe, une tête de mort. Version (sur toile) entièrement conservée. Bois, vo/Irund. Portugais, vers 1520. H. 58,5 cm, larg. 75 cm. ».

L'œuvre est achetée 11 000 RM par Maria Almas-Dietrich pour le compte d'un certain Wolfgang Ritter qui la lui rend par la suite, la sculpture ne lui plaisant pas dans son appartement.

Nadine Bauer fait alors le lien entre cette sculpture achetée par Maria Almas-Dietrich et le RFR 41.

Par la suite, le conservateur Didier Schulmann, qui avait participé à la restitution du *Mur rose* de Matisse (R 5 P) aux ayants droit de Harry Fuld junior en 2008, a signalé cette découverte au ministère de la Culture (Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945). Le ministère a alors contacté les avocats représentants des ayants droit de Harry Fuld junior. La Première ministre a décidé le 15 décembre 2022 la restitution de cette œuvre aux ayants droit de Harry Fuld junior.

Pour plus d'informations sur Maria Almas-Dietrich, se reporter à la notice du Répertoire des acteurs du marché de l'art sous l'Occupation (RAMA), sur le site de l'Institut national d'histoire de l'art

<https://agorha.inha.fr/database/76>

Maria Almas-Dietrich : <https://agorha.inha.fr/detail/25>

Historique rapide des spoliations en France

Le pillage et la spoliation ont constitué une politique massive du régime nazi et du gouvernement de Vichy, dans des proportions et selon des modalités néanmoins différentes. Dès les premiers jours de l'Occupation, les Allemands s'organisent pour s'emparer des œuvres et biens appartenant aux Juifs, principalement sous la conduite de l'ambassade d'Allemagne en France. Un service chargé de la confiscation des biens culturels des Juifs et des francs-maçons dans les territoires occupés par le Reich est ensuite créé en septembre 1940, l'*Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg* (ERR), « l'état-major d'intervention du dirigeant du Reich Rosenberg » (Alfred Rosenberg, 1893-1946). L'ERR rassemble les œuvres d'abord dans quelques salles du musée du Louvre, puis rapidement, en raison du manque de place, au musée du Jeu de Paume.

Le gouvernement de Vichy promulgue le « statut des Juifs » le 3 octobre 1940, qui exclut ces derniers de tous les secteurs de l'économie et de la société. La loi du 22 juillet 1941, préparée par le Commissariat général aux questions juives, renforce cette exclusion en prévoyant l'« aryani-sation » des biens des Juifs, la vente de tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant aux personnes désignées comme juives. Les fonds de commerce des marchands d'art et d'antiquités et les biens personnels des collectionneurs furent aussi touchés par l'« aryani-sation ».

À partir de 1942, le pillage s'étend aux domiciles, à travers la mise en place d'un service spécifique – la *Dienststelle Westen* (« Bureau Ouest ») – chargé de saisir tout le mobilier appartenant aux Juifs ayant fui ou ayant été arrêtés, et ayant dû abandonner leur logement. Dans le cadre de la *Möbel Aktion* (« l'Action Meuble »), des quantités gigantesques sont en jeu : 70 000 logements furent vidés jusqu'en juillet 1944, dont 38 000 à Paris. Parmi les meubles spoliés, se trouvaient parfois des œuvres d'art ou des meubles de valeur qui étaient alors transférés à l'ERR.

Le nombre d'œuvres et d'objets d'art spoliés est habituellement établi à 100 000 pièces environ, pour la France. Ce nombre semble sous-évalué, de nombreuses familles n'ayant pas signalé la disparition de leurs biens à la Libération. On compte par ailleurs un nombre considérable de bibliothèques spoliées, des plus précieuses au plus courantes : le nombre de livres volés en France est estimé à au moins 5 millions d'ouvrages.

Engagements de l'État en matière de réparation des spoliations antisémites

DE LA LIBÉRATION AU DÉBUT DES ANNÉES 1950 – UN IMMENSE TRAVAIL DE RECHERCHE ET DE RESTITUTION

Dès 1943, les Alliés avaient prévu d'annuler toutes les spoliations et transactions opérées par les autorités allemandes ou par les gouvernements complices, y compris celles « d'apparence légale » (Déclaration interalliée de Londres du 5 janvier 1943). Cet engagement a été mis en application par les autorités françaises, avec l'ordonnance du 12 novembre 1943, puis notamment, à la Libération, par l'ordonnance du 21 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle qui favorise la restitution des biens spoliés aux propriétaires dépossédés. Cette ordonnance, toujours en vigueur, permet de faire annuler par le juge tous les actes spoliateurs, l'acquéreur initial et les acquéreurs successifs de ces biens étant jusqu'à aujourd'hui considérés comme « possesseurs de mauvaise foi » ; l'acte spoliateur est annulé et le bien revient aux ayants droit du propriétaire spolié.

Pour les biens culturels en particulier, le Gouvernement a mis en place en novembre 1944 une Commission de récupération artistique (CRA), chargée de seconder l'Office des biens et intérêts privés (OBIP), qui relevait du ministre des Affaires étrangères et recensait les biens transférés hors du territoire national.

La CRA réceptionna les œuvres d'art, objets précieux, livres, documents d'archives retrouvés en Allemagne grâce notamment à l'action d'espionnage et de résistance qu'avait menée Rose Valland au musée du Jeu de Paume. Ainsi, entre 1945 et 1954, les services français chargés de la récupération artistique permirent le rapatriement de 61 233 objets et la restitution à des propriétaires ou ayants droit, sur leur demande, de 45 441 biens (chiffres en 1950). Pour les livres et manuscrits, on estime à 2,4 millions le nombre d'ouvrages spoliés retrouvés en Allemagne ou en France, et entre 554 000 et 700 000 le nombre de livres ou périodiques imprimés restitués ou attribués à des personnes ou des institutions spoliées.

DU DÉBUT DES ANNÉES 1950 AUX ANNÉES 1990 – UNE QUESTION DISPARUE DE L'ORDRE DU JOUR

Ont suivi alors une quarantaine d'années pendant lesquelles la question des biens spoliés n'a plus été d'actualité ; plus largement, le génocide des Juifs était moins central dans la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, et la Shoah n'avait pas, ou presque pas, été nommée ainsi. Au début des années 1950, la société française était passée à autre chose. On ne comptait quasiment plus de restitutions : seulement quatre objets MNR entre 1955 et 1993.

Au début des années 1950, environ 2200 œuvres et objets d'art avaient été sélectionnés parmi les environ 15 000 objets non réclamés par les familles, pour devenir des objets « Musées nationaux récupération » (MNR), inscrits sur des inventaires provisoires et confiés à la garde des musées nationaux (cf. infra). Ces œuvres MNR ont durant cette période été déposées dans divers musées sur l'ensemble du territoire français. La recherche des propriétaires légitimes n'était plus une priorité, les MNR ayant d'ailleurs initialement été conçus comme devant rejoindre les collections nationales en cas d'absence de réclamation – projet qui n'a cependant jamais été concrétisé.

DEPUIS LES ANNÉES 1990 : UN NOUVEL ENGAGEMENT

Le changement est intervenu au milieu des années 1990, dans le cadre d'un mouvement mondial d'émergence d'une nouvelle mémoire du génocide des Juifs, lié notamment au passage des générations, à la chute du bloc soviétique et l'ouverture de nouvelles archives.

En France, la question de la spoliation des œuvres d'art a pris de l'ampleur dans un cadre plus vaste d'interrogation sur le rôle de la France au cours de la Seconde Guerre mondiale, débat marqué par le discours fondateur du président Jacques Chirac sur la reconnaissance de la responsabilité de la France dans la déportation des Juifs, en juillet 1995 à l'occasion de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv'. C'est dans cet élan que fut lancée en 1997 la « Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France », présidée par Jean Mattéoli, vaste série d'enquêtes sur les différents champs de la spoliation antisémite. Cette mission déboucha notamment en 1999 sur la création de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS).

De son côté, le ministère de la Culture, avec le ministère des Affaires étrangères et les musées concernés, a alors engagé un travail de recherche sur les œuvres « Musées nationaux récupération » (MNR), afin de comprendre leur provenance et de diffuser ces informations au public. Le nombre de restitutions d'œuvres MNR s'est accru, avec près d'une centaine d'œuvres rendues à leurs propriétaires ou leurs ayants droit en un peu plus d'une vingtaine d'années et une accélération du processus ces dix dernières années.

RECHERCHE « PROACTIVE »

Ce mouvement s'est élargi en 2013 avec le lancement de travaux de recherche devant permettre d'identifier les propriétaires des œuvres MNR et leurs ayants droit sans attendre d'éventuelles demandes des familles. Cette démarche volontariste a commencé à porter ses fruits, et a permis la mobilisation du ministère de la Culture et des équipes de plusieurs musées gardiens d'œuvres MNR afin de permettre de nouvelles restitutions, parfois grâce à l'aide des généalogistes professionnels pour la recherche des ayants droit des propriétaires spoliés.

Ainsi, sur les 76 œuvres et objets restitués depuis 2013, 50, soit près des deux tiers, l'ont été dans le cadre de recherches proactives, à l'initiative du ministère et des musées.

AFFIRMATION D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE RÉPARATION ; UN NOUVEL ÉLAN

Plus récemment, le Premier ministre Edouard Philippe a souhaité donner un nouvel élan à la politique de recherche et de restitution des biens culturels spoliés. Évoquant la question en juillet 2018 lors de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv', il a demandé à la CIVS et au ministère de la Culture de « faire mieux » en la matière.

Le Gouvernement a souhaité que l'État s'organise différemment pour faciliter la recherche de provenance et, lorsque c'est possible, les restitutions. La procédure devant la CIVS a été modifiée et une nouvelle structure a été créée en 2019 au sein du ministère de la Culture : la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 (Secrétariat général), prenant ainsi pour les œuvres d'art la suite du service des musées de France (DGPA).

Dans le prolongement de l'action menée au cours des années précédentes, la nouvelle organisation doit apporter plus de visibilité à la politique de recherche et de restitution concernant les collections publiques et plus de cohérence à la procédure de restitution, donnant une large place à la CIVS pour les spoliations intervenues en France pendant l'Occupation.

La Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 est chargée de coordonner cette politique publique, centraliser le travail d'instruction des dossiers, en lien avec les musées et bibliothèques, et sensibiliser les professionnels de la culture et le public. Le ministère de la Culture et la CIVS travaillent ensemble, de façon coordonnée.

C'est là l'affirmation d'une volonté politique : avec cette procédure commune, le travail du ministère, et plus largement des musées et des bibliothèques, s'inscrit dans le prolongement de la politique de réparation ouverte avec la Mission Mattéoli en 1997. En créant un service spécifiquement consacré à ces recherches, le ministère de la Culture affirme une véritable politique publique de la recherche, une politique publique de réparation, en faisant notamment la lumière sur ce qu'il reste de collections privées spoliées qui se trouvent aujourd'hui conservées dans les institutions publiques.

DE NOUVELLES RECHERCHES DANS LES COLLECTIONS PUBLIQUES

L'évolution la plus importante de ces dernières années tient au lancement de recherches sur la provenance des œuvres des collections nationales et plus largement publiques. Au-delà de l'historique des œuvres MNR, dont la compréhension reste une priorité, c'est le parcours entre 1933 et 1945 des œuvres entrées dans les collections publiques depuis 1933 et jusqu'à aujourd'hui qui doit être étudié.

Ainsi, plusieurs musées ont engagé ou engagent actuellement des recherches visant à passer en revue les œuvres acquises entre 1933 et 1945 ou, plus largement, acquises depuis 1933, et à identifier parmi elles les œuvres à la provenance douteuse. L'étude approfondie du cheminement de l'œuvre pendant la période 1933-1945 doit permettre de mettre au jour une éventuelle spoliation jamais réparée convenablement ou au contraire d'établir une provenance claire et non problématique.

Plusieurs musées nationaux et territoriaux ont débuté de tels travaux, le cas échéant avec l'appui de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 du ministère de la Culture.

Restitution des œuvres appartenant aux collections publiques

On distingue plusieurs catégories de biens culturels spoliés :

- des biens détenus par des personnes privées, circulant parfois sur le marché de l'art ;
- une partie des œuvres « Musées nationaux récupérations » (MNR) confiées à la garde des musées nationaux ; toutes les œuvres MNR ne sont pas nécessairement des œuvres spoliées (cf page 25) ;
- des livres de statut équivalent à celui des MNR, confiés à des bibliothèques publiques ;
- des biens appartenant aux collections publiques.

Les musées et bibliothèques publics conservent des œuvres et livres achetés ou reçus en dons et legs selon les procédures habituelles, qui se révèlent, après leur entrée dans les collections, avoir été spoliées avant, ou bien avant, cette entrée.

Leur nombre est par définition inconnu, aucune recherche systématique n'ayant été menée jusqu'à présent sur cet ensemble spécifique – la recherche sur la provenance des collections publiques a débuté récemment.

À la différence des œuvres MNR, qui n'appartiennent pas aux collections nationales et qui sont restituables sur décision administrative en cas de spoliation, les biens des collections publiques intégrés aux collections publiques par un acte volontaire d'acquisition relèvent du domaine public mobilier protégé par les principes de rang législatif d'imprescriptibilité et d'inaliénabilité.

Ces biens ne peuvent être restitués, en l'état du droit, que par la loi, qui autorise la sortie du domaine public de l'œuvre, en vue de sa restitution, ainsi que par la voie judiciaire sur la base de l'ordonnance du 21 avril 1945, sous certaines conditions.

Loi du 21 février 2022 relative à la restitution ou la remise de certains biens culturels aux ayants droit de leurs propriétaires victimes de persécutions antisémites

La loi du 21 février 2022, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale et le Sénat, a permis, pour la première fois, la restitution ou remise de quinze œuvres des collections publiques françaises, spoliées ou acquises dans des conditions troubles : quatorze œuvres des collections nationales - dont un tableau de Klimt du musée d'Orsay restitué aux ayants droit de Nora Stiasny et un tableau de Chagall du musée national d'art moderne restitué aux ayants droit de David Cender - et un tableau d'Utrillo des collections de la ville de Sannois restitué aux ayants droit de Georges Bernheim.

Cette loi était une loi dite « d'espèce », visant spécifiquement et seulement ces quinze œuvres.

Vers une loi-cadre de restitution des biens culturels spoliés dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945

La loi du 21 février 2022 a constitué une première étape. Le besoin d'un dispositif plus général permettant de faciliter les restitutions a été exprimé à plusieurs reprises.

La Première ministre et la ministre de la Culture ont ainsi annoncé au début de l'année 2023 la présentation prochaine d'un projet de loi-cadre sur les restitutions de biens culturels spoliés dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945. Il s'agit de faciliter le processus de restitution des œuvres spoliées appartenant au domaine public de l'État et des collectivités territoriales, en créant un dispositif administratif encadré, permettant d'éviter la multiplication de lois spécifiques.

La ministre de la Culture présentera un projet de loi relatif à la restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites perpétrées entre 1933 et 1945.

Œuvres

« Musées Nationaux Récupération » (MNR)

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, environ 60 000 œuvres récupérées en Allemagne ou dans les territoires contrôlés par le « Troisième Reich » ont été renvoyées en France parce que certains indices (archives, inscriptions, etc.) laissaient penser qu'elles en provenaient.

Sur ces 60 000 objets revenus d'Allemagne, 45 000 biens spoliés ont été restitués à leurs propriétaires par la Commission de récupération artistique (CRA) entre 1945 et 1950.

Sur les 15 000 œuvres environ qui n'avaient pas été réclamées ni restituées, l'administration, par le biais de « commissions de choix », en a sélectionné sur divers critères - notamment l'intérêt artistique, mais pas seulement - plus de 2200, qui ont été confiées à la garde des musées nationaux. Elles constituent les œuvres dites « Musées nationaux Récupération » (MNR).

Toutes les œuvres MNR ne sont pas nécessairement des œuvres spoliées. En effet, ont été rapportées d'Allemagne en France après la Seconde Guerre mondiale tous les objets et œuvres d'art provenant de France, quelle que soit la façon dont ils étaient sortis de France et arrivés en Allemagne pendant la guerre. Parmi eux, se trouvaient des œuvres et objets non spoliés, vendus sur le marché

de l'art pendant l'Occupation par des propriétaires qui n'étaient pas menacés ou persécutés, sans compter un certain nombre de pièces commandées par les Allemands. La proportion des œuvres spoliées dans l'ensemble des MNR reste inconnue : la provenance de la majorité des œuvres demeure floue.

Les 13 000 œuvres restantes ont été vendues par l'État (administration des Domaines) au début des années 1950.

Œuvres de la « récupération artistique » restituées depuis 1950 (au 18 avril 2023)

Restitutions d'œuvres et objets MNR ou équivalent, depuis 1950 (soit après la restitution d'environ 45 000 œuvres et objets d'art par la Commission de récupération artistique entre 1944 et 1950).

Depuis 1950, et au 18 avril 2023, le nombre de biens MNR restitués s'élève à 170. S'y ajoutent 14 œuvres ramenées d'Allemagne et restituées sans avoir été intégrées dans les inventaires MNR, soit un total de 184 œuvres MNR ou équivalent, restituées depuis 1950.

Le rythme des restitutions a évolué au cours du temps : au nombre de 41 entre 1951 et 1954 (5 ans), elles se limitent à 4 entre 1955 et 1993 (39 ans), puis s'élèvent à 139 depuis 1994 (30 ans).

RESTITUTIONS D'ŒUVRES ET OBJETS MNR

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
1			MNR	585	École hollandaise, genre de Rembrandt, <i>Les Songes de Joseph</i>	?
2	16/05/1950		MNR	11	Basaiti, <i>Vierge à l'Enfant avec Saint Jean</i>	Ayants droit Schloss
3	1951		MNR	91	Téniers, <i>Nature morte</i>	Belgique
4			MNR	191	Courbet, <i>Fleurs</i>	Rosenberg
5			MNR	356	École du Rhin, XVI ^e , <i>Evêque</i>	Galerie LoebI
6			MNR	373	École flamande, XVI ^e , <i>La Déposition de Croix</i>	Besson
7			MNR	391	Boys, <i>La Présentation au Temple</i>	Belgique
8	20/06/1951		MNR	420	Rubens attr., <i>Paysage</i>	Ayants droit Schloss
9	1951		MNR	476	De Bray, <i>Le Baptême du Centurion</i>	Belgique
10			MNR	505	Moni, <i>Le Buveur</i>	
11			MNR	548	H.V.S. (?), <i>Le départ pour la chasse</i>	
12	25/10/1951		MNR	726	Hals, <i>Portrait de vieille femme</i>	Ayants droit Schloss
13	1951		MNR	745	École hollandaise?, XVII ^e , <i>Enfants grillant du poisson</i>	Belgique
14			MNR	812	Coecke, <i>La Sainte famille</i>	
15			MNR	817	De Vos, <i>L'Annonciation</i>	
16	1952		MNR	299	Guardi, <i>La Crucifixion</i>	Ayants droit Leuner
17			MNR	313	Venise, XVIII ^e , <i>Moine en extase</i>	Galerie LoebI
18			MNR	325	Magnasco, <i>Nonnes dentellières</i>	Galerie P. Graupe
19			MNR	346	Breu, <i>Le Couronnement de la Vierge</i>	Galerie LoebI
20	1953		MNR	891	Jeaurat, <i>Rue animée</i>	Ayants droit Rothschild
21			MNR	909	École française, XIX ^e , <i>Fin du jour</i>	Douanes
22			MNR	911	Locatelli, <i>Paysage avec personnages</i>	
23			MNR	918	École du Nord, XV ^e (?), <i>Paysage</i>	
24	1954		MNR	453	Van Goyen, <i>Paysage</i>	Pays-Bas
25			OAR	552	Tapis d'Orient	Persische Teppich-Gesellschaft (PETAG)
26			OAR	553	Tapis d'Orient	
27			OAR	554	Tapis d'Orient	
28			OAR	555	Tapis d'Orient	
29			OAR	556	Tapis d'Orient	
30			OAR	557	Tapis d'Orient	
31			OAR	558	Tapis d'Orient	
32			OAR	559	Tapis d'Orient	
33			OAR	560	Tapis d'Orient	
34			OAR	561	Tapis d'Orient	

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaire s	
35	1954		OAR	562	Tapis d'Orient	Persische Teppich-Gesellschaft (PETAG)	
36			OAR	563	Tapis d'Orient		
37			OAR	564	Tapis d'Orient		
38			OAR	565	Tapis d'Orient		
39			OAR	566	Tapis d'Orient		
40			OAR	567	Tapis d'Orient		
41			OAR	568	Tapis d'Orient		
42	1955		MNR	463	École hollandaise, XVI ^e , <i>Le Changeur</i>	Belgique	
43	1957		MNR	239	Gozzoli, <i>Tournoi</i>	RFA	
44	1961		MNR	249	Italie, XV ^e , <i>Saint Georges</i>	Ayants droit Jonas	
45	1979		RFR	56	Rodin, réduction en bronze, <i>Le Penseur</i>	Ayants droit Fritz Todt	
46	1996		REC	163	Lhermitte, <i>Les glaneuses</i>	Ayants droit Levi de Benzion	
47	1997		R 1 P		Gleizes, <i>Paysage avec personnages</i>	Ayants droit Kann	
48	13/02/1998		R 20 P		Foujita, <i>Deux femmes nues</i>	Ayants droit Schwob d'Héricourt	
49	12/03/1998		REC	97	Granet, <i>La mort de Poussin</i>	Ayants droit Kann	
50	Juillet 1998		R 1 D		Picabia, <i>Nègre Pie</i>		
51			R 14 P		Utrillo, <i>La rue du Saint-Cenis à Montmartre</i>		
52	29/04/1999		MNR	214	Monet, <i>Nymphéas</i>	Ayants droit Rosenberg	
53	09/07/1999		MNR	277	Moretto, <i>La Visitation</i>	Ayants droit Gentili di Giuseppe	
54			MNR	290	Strozzi, <i>La Sainte Famille</i>		
55			MNR	305	Tiepolo, <i>Alexandre et Campaspe chez le peintre Apelle</i>		
56			MNR	798	Magnasco, <i>Joueur de cartes</i>		
57			REC	73	Carriera, <i>Portrait de femme</i>		
58		22/11/1999		MNR	622		Maître de la Mort de Saint Nicolas de Münster, <i>Le Calvaire</i>
59				OAR	229		Table à écrire marquetée, XVIII ^e
60	02/12/1999		MNR	853	Maître de l'Annonciation d'Hartford, <i>La Vierge à l'Enfant</i>	Ayants droit Bacri	
61			OAR	440	Brocard à fils d'or et de soie		
62			OAR	443	Bande de velours		
63			OAR	445	Tissus d'or et de soie		
64	03/12/1999		OAR	51	Tapisserie à feuillage stylisé, fin XV ^e	Ayants droit Seligmann	
65			OAR	52	Tapisserie à feuillage stylisé, fin XV ^e		
66			OAR	506	Saint Pierre, vitrail, XVI ^e		
67			OAR	507	Saint Jean Baptiste, vitrail, XVI ^e		

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
68	02/03/2000		MNR	247	Luca di Tomme, <i>Saint François d'Assise</i>	Ayants droit Seligmann
69			MNR	248	Luca di Tomme, <i>Saint Michel</i>	
70			MNR	937	École de Van Orley, <i>L'Arrestation du Christ</i>	
71	11/10/2000		OAR	516	Vitrail <i>Tête de femme</i>	Ayants droit Kann
72			OAR	517	Vitrail <i>Un moine</i>	
73			OAR	518	Vitrail <i>Deux têtes de vieillard</i>	
74	11/10/2000		RFR	63	Pigalle, <i>L'Enfant à la cage</i>	Ayants droit Rothschild
75			RFR	64	Pigalle, <i>La Fillette à la pomme et à l'oiseau</i>	
76			RFR	65	Girardon, ap., <i>Buste de Louis XIV en bronze</i>	
77	27/10/2000		OAR	423	Collier en argent	Ayants droit Rothschild
78			OAR	424	Chaîne en argent et bronze	
79			OAR	425	Ceinture en bronze	
80	01/02/2002		MNR	809	Courtois (genre de), <i>Bataille contre les Turcs</i>	Ayants droit Lehmann ou Dreyfus
81			MNR	821	Vernet, <i>Un Port de mer</i>	
82	2003		MNR	320	Lo Scheggia, <i>Jeune homme allongé</i>	Ayants droit Rothschild
83	2003		MNR	842	Vigée LeBrun (d'après), <i>Portrait de l'artiste</i>	Ayants droit Baron Cassel
84			MNR	847	École suisse XIX ^e s., <i>Gorge montagneuse</i>	
85	2003		R 02 P		Léger, <i>La Femme en rouge et vert</i>	Ayants droit Rosenberg
86	2003		R 16 P		Picasso, <i>Tête de femme</i>	Ayants droit Kann
87	2005		MNR	286	Guardi, <i>Le Grand Canal à Venise</i>	Ayants droit Jaffé
88			MNR	338	Attribué à Romney, <i>Portrait de Mme Beresford</i>	
89	2005		MNR	633	Cézanne, lithographie aquarellée, <i>Baigneurs</i>	Ayants droit Kann
90	2005		MNR	731	Teniers le Jeune, <i>Prince sur une galère en train d'appareiller</i>	Ayants droit Jaffé
91	2005		R 07 P	R 07 P	Luc Albert Moreau, <i>L'enfant blond</i>	Ayants droit Monteux
92	2005		R 21 P	R 21 P	Mauny, <i>La plage de Trouville</i>	Ayants droit Lange
93	2006		MNR	482	Van Ostade, <i>Intérieur d'auberge</i>	Ayants droit Jaffé
94	2008		AOR	U 45	Reliure persane de hadith	Ayants droit Unger
95	21/11/2008		R 05 P	R 05 P	Matisse, <i>Le mur rose</i>	Ayants droit Fuld

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
96	19/03/2013		MNR	707	Van Asch, <i>La Halte</i>	Ayants droit Wiener
97			MNR	315	Ricci, <i>Abraham et les anges</i>	Ayants droit Neumann
98			MNR	89	Longhi, <i>Portrait d'homme</i>	
99			MNR	945	Fontebasso, <i>Saint François de Paule</i>	
100			MNR	677	Palko, <i>L'apothéose de saint Jean-Népomucène</i>	
101			MNR	796	Gandolfi, <i>Le miracle de saint Eloi</i>	
102			MNR	368	Diziani, <i>Esquisse de plafond</i>	
103	11/03/2014		MNR	410	Momper, <i>Paysage montagneux</i>	Ayants droit Baron Cassel
104			MNR	667	France, XVIII ^e , <i>Portrait de femme</i>	Ayants droit Oppenheimer
105			MNR	808	Lippo Memmi (d'après un artiste proche de), <i>Vierge à l'Enfant</i>	Ayants droit Soepkez
106	14/11/2014		MNR	801	Moroni (ap.) <i>Portrait présumé de Jacopo Foscarini</i>	Ayants droit Mayer
107	11/02/2015		MNR	755	Herz, <i>Première communion</i>	Ayants droit Herz
108	09/05/2016	*	REC	133	Degas, <i>Trois danseuses en buste</i> , dessin	Ayants droit Dreyfus
109	27/06/2016	*	REC	132	Degas, <i>Danseuse saluant</i> , dessin	Ayants droit Rothschild
110	28/11/2016		MNR	387	Attr. à l'école de Joos van Cleve, <i>Portrait d'homme</i>	Ayants droit Bromberg
111	13/02/2017	*	OAR	45	Tapisserie bruxelloise, <i>Une soumission de l'Histoire d'Alexandre</i> (atelier Franz Van den Hecke)	Ayants droit Wolf
112		*	OAR	474	Tapisserie Bruxelloise, <i>Diogène dans son tonneau</i> (atelier de Franz Van den Hecke)	
113	13/03/2017	*	REC	68	Attribué à Parmesan, <i>Les noces d'Alexandre et Roxane</i> , dessin	Ayants droit Gentili di Giuseppe
114	13/04/2017		REC	121	Giovanni Battista Tiepolo, <i>Un berger</i> , dessin	Ayants droit Strauss
115	13/02/2018		MNR	386	Attribué à Patinir, <i>Tryptique de la Crucifixion</i>	Ayants droit Bromberg
116	07/03/2018	*	OAR	545	Chaise, XIX ^e	Ayants droit Samama
117	20/06/2018	*	REC	7	Anc. attribué à Quentin de La Tour, <i>Portrait d'homme dit Monsieur d'Albepierre</i>	Ayants droit Leonino
118	28/06/2018	*	REC	166	Labille-Guiard, <i>Portrait de Mme Pajou</i>	Ayants droit Gunzburg
119	26/07/2018		MNR	1009	Signac, <i>La Corne d'Or</i>	Ayants droit Lévy
120			MNR	1010	Pissarro, <i>Gelée blanche, jeune paysanne faisant du feu</i>	

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
121	25/04/2019	*	MNR	940	Gerung, <i>La destruction de Troie et le jugement de Pâris</i>	Ayants droit Rothschild
122		*	OAR	448	Tapiserie de la Manufacture de Gaspar van Brugger, <i>Le Fauconnier</i>	
123		*	OAR	625	Support de potiche en bois orné de quatre dauphins	
124		*	OAR	628	Socle en marbre blanc	
125		*	OAR	635	Bahut de style Renaissance	
126	04/02/2019	*	MNR	115	Anonyme, XVIII ^e , <i>Portrait de jeune fille</i>	Ayants droit Rothschild
127		*	MNR	609	Joseph Vernet, <i>Tempête avec naufrage d'un vaisseau</i>	
128		*	MNR	610	Joseph Vernet, <i>L'entrée d'un port de mer par temps calme, au coucher du soleil</i>	
129		*	OAR	649	Deux consoles en bois dorée	
130		*	OAR	657	Une console en bois dorée	
131		*	OAR	661	(4 sous-parties) quatre pieds de lit à roulettes	
132	13/02/2020	*	MCSR	CXL	Pot à lait (Allemagne, XVIII ^e)	Ayants droit Jonquet (Colloredo)
133		*	MCSR	CLIX	Porte huilier sur quatre pieds rocaille	
134		*	MCSR	CLXI	Fourchette à manche de porcelaine (milieu XVIII ^e)	
135		*	MCSR	CLXII	Couteau à manche de porcelaine (milieu XVIII ^e)	
136		*	MCSR	CLXIV	Gobelet (Allemagne, 2 ^e moitié XVIII ^e)	
137		*	MCSR	CLXV	Tasse couverte « à la reine » (vers 1770)	
138		*	MCSR	CLXVI	Tasse et soucoupe (Allemagne, milieu XVIII ^e)	
139		*	MCSR	CLXVII	Soucoupe (Allemagne, milieu XVIII ^e)	
140		*	MCSR	CLXVIII	Coupe en porcelaine (milieu XVIII ^e)	
141		*	MCSR	CLXIX	Tasse mignonnette litron et soucoupe (Allemagne)	
142		*	MCSR	CLXX	Tasse mignonnette litron et soucoupe (Allemagne)	
143		*	MCSR	CLXXI	Théière (Allemagne, milieu XVIII ^e)	
144		*	MCSR	CLXXII	Écuelle et présentoir (Allemagne, 2 ^e moitié XVIII ^e)	
145		*	MCSR	CLXXVII 1	Assiette (Manufacture de Sèvres ca 1760)	
146		*	MCSR	CLXXVII 2	Assiette (Manufacture de Sèvres ca 1760)	
147		*	MCSR	CLXXVII 3	Assiette (Manufacture de Sèvres ca 1760)	
148	*	MCSR	CLXXVII 4	Assiette (Manufacture de Sèvres ca 1760)		

	Date	Proactif	Inventaire	Numéro	Auteur, titre	Bénéficiaires
149	29/10/2020	*	MNR	890	D'après Watteau, <i>Concert dans un parc</i>	Ayants droit Stern
150		*	MNR	923	Cornelis Beelt, <i>Intérieur d'écurie</i>	
151		*	MNR	925	Mathys Schoevaerd, <i>Place avec église, obélisque et passants</i>	
152		*	REC	146	Anonyme, XVIIIe, <i>Scène dans un parc</i>	
153		*	REC	147	Manière de Fragonard, <i>Scène galante</i>	
154		*	REC	149	Decamps, <i>Deux singes au piano</i>	
155		*	REC	150	Meissonier, <i>Joueurs d'échec</i>	
156	01/07/2021		R 29 P	R 29 P	Pechstein, <i>Nus dans un paysage</i>	Ayants droit Simon
157	22/12/2021	*	REC	95	Georges Michel, <i>Paysage</i>	Ayants droit Levi de Benzion
158		*	REC	99	Paul Delaroche, <i>Portait de femme</i>	
159		*	REC	115	Auguste Hesse, <i>Portrait de femme</i>	
160		*	REC	117	Jules-Jacques Veyrassat, <i>Marée basse à Grandcamp</i>	
161	03/02/2022		R 24 P	R 24 P	Maurice Utrillo, <i>Eglise de Pont-Saint-Martin (Loire-Atlantique)</i>	Ayants droit Osusky
162	07/02/2022	*	MNR	32	Anonyme, école italienne XVII ^e , <i>Portrait de femme</i>	Ayants droit Philippson/Bénard le Pontois
163		*	OAR	64	Tapiserie des Gobelins, XVIII ^e , d'après Bernard van Orley, <i>Tenture des mois de Lucas : le mois d'avril ou le signe du taureau</i>	
164	17/03/2023		MNR	200	Renoir, <i>Marine : Guernesey</i>	Ayants droit Vollard
165			MNR	219	Gauguin, <i>Nature morte à la mandoline</i>	
166			REC	57	Cézanne, <i>Sous-bois</i>	
167			REC	162	Renoir, <i>Le jugement de Pâris</i>	
168	18/04/2023		MNR	246	École florentine, XV ^e siècle, <i>Scène de bataille : Siège de Carthage par Scipion Emilien</i>	Ayants droit Saulmann
169			MNR	253	École padouane, XV ^e siècle, <i>Vierge à l'Enfant</i>	
170		*	RFR	41	Entourage de Gil de Siloé (XV ^e siècle), <i>Vierge de Pitié</i>	Ayants droit Fuld

RESTITUTIONS D'ŒUVRES ET OBJETS MNR DE STATUT EQUIVALENT AUX MNR

	Date	Proactif	Auteur, titre	Bénéficiaires
1	1994	7 des 28 œuvres renvoyées par l'Allemagne, restituées sans avoir été inscrit sur l'inventaire des MNR	Corot, <i>Lisère de bois</i>	Ayants droit Raphaël
2			Corot, <i>Paysage</i>	
3			Cross, <i>Étude de paysage avec grand ciel</i>	
4			Cross, <i>Paysage avec étang</i>	
5			Gauguin, <i>Paysage avec falaises</i>	
6			Harpignies, <i>Rivages boisés</i>	
7			Harpignies, <i>Vallée avec cours d'eau</i>	
8	04/07/12	Ensemble confié par un particulier pour restitution (sans avoir été inscrit sur l'inventaire des MNR)	Bodmer, <i>Tête de sanglier vue de profil et de face</i>	Ayants droit Bollack
9			Corot (signature), <i>Paysage au coucher du soleil</i>	
10			Courbet (signature), <i>Paysage de montagne</i>	
11			Courbet, <i>Voilier dans la tempête</i>	
12			Hirsch, <i>Jeune garçon tenant un lézard</i>	
13			Hirsch, <i>Pénélope dans son palais</i>	
14	01/07/2021	Objet déposé par le JRSO	Sac à phylactères (téfilines)	Ayants droit Lévi-Valensin

Un site pour améliorer la connaissance et faciliter la recherche

www.culture.gouv.fr/spoliations-restitutions-1933-1945

Le site Internet du ministère de la Culture propose depuis 2022 de nouvelles pages sur la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945.

Elles contiennent de nombreuses informations sur la politique de recherche et de restitution des biens culturels en France, ainsi que de la documentation historique et des outils pour la recherche de provenance à destination des professionnels et des particuliers.

La structuration de cet espace est faite en plusieurs chapitres :

- demande de restitution ou d'indemnisation,
- biens culturels spoliés,
- biens MNR et base Rose Valland (MNR-Jeu de Paume),
- documentation historique et juridique,
- recherche de provenance,
- outils et conseils pour les professionnels des musées et des bibliothèques.

Chaque section détaille les lois, processus, procédures et définitions. Des ressources, bases de données, bibliographies, contacts et autres informations utiles sont mis à disposition.

Podcasts « À la trace »



Une série documentaire produite par le ministère de la Culture (Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945), écrite par Léa Veinstein, coordonnée par Elsa Vernier-Lopin, réalisée par Arnaud Forest et racontée par Florence Loiret Caille.

Série de 6 podcasts de 25 minutes.

Le podcast « À la trace » fait découvrir le monde de la recherche sur les œuvres d'art spoliées, la politique de réparation des spoliations et les enquêtes au long cours. L'œuvre d'art n'est plus seulement un objet de contemplation ou d'étude, elle est porteuse de l'histoire de ses propriétaires, des familles juives persécutées. L'objet se fait témoin. Et lorsque ces témoins – jusqu'alors silencieux – se mettent à parler, c'est la voix des disparus qu'on entend. Retracer l'itinéraire d'un tableau ou d'une archive, c'est restaurer le souvenir de ceux que l'idéologie nazie voulait anéantir.

Chaque épisode raconte l'histoire d'une ou plusieurs œuvres spoliées à Paris, Bordeaux, Vienne ou Munich, dont il a fallu retracer la provenance et identifier les propriétaires, et parfois les ayants droit. Chaque épisode donne la parole aux descendants ou représentants des spoliés, aux chercheurs de provenance, aux musées qui conserveraient les œuvres et à un membre de la Mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945 du ministère de la Culture. Trois comédiens prêtent leur voix pour chaque épisode : Florence Loiret Caille est la narratrice, qui suit et raconte chaque histoire ; François Pérache et Caroline Mounier lisent des archives.

> **Écouter le podcast « À la trace » sur les plateformes d'écoute en ligne**

<https://smartlink.ausha.co/a-la-trace>



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de presse

Délégation à l'information et à la communication
Ministère de la Culture
service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Suivez le Ministère sur [Facebook](#) et [Twitter](#)